

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : GEMAPI – CONTRAT TERRITORIAL DE LA DORE - COMPETENCE HORS GEMAPI VIA LE PNRLF - PARTICIPATION POUR 2019

GEMAPI – CONTRAT TERRITORIAL DE LA DORE
COMPETENCE HORS GEMAPI VIA LE PNRLF
PARTICIPATION POUR 2019

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07février 2019 relative à la délégation de compétences GEMAPI au PNRLF et à l'adhésion au PNRLF pour les mission hors GEMAPI pour le contrat territorial de la Dore ;
- Vu le périmètre de la formation « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » et la répartition des coûts de fonctionnement et de gestion entre les EPCI composant cette formation ;

Monsieur le Président propose :

- de participer au fonctionnement de la formation « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » pour l'exercice des compétences « hors GEMAPI » pour l'année 2019 pour une contribution d'un montant maximum de 9050 €
- d'inscrire le montant correspondant au budget principal 2019.
- Les représentants aux instances « grand cycle de l'eau » du PNRLF restent inchangés

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le montant de la participation pour la « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » pour l'exercice des compétences « hors GEMAPI » par le PNRLF pour 2019 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.